

Les certifications délivrées par les Ministères chargés de la Santé et de l'Action Sociale

La VAE peut permettre d'obtenir plus de 20 diplômes d'Etat délivrés par les Ministères chargés de la Santé et des Affaires Sociales.

Une partie de ces diplômes sont gérés par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), une autre partie par l'Education Nationale.

L'obtention de ces diplômes par la VAE est liée à l'adéquation entre l'expérience et les référentiels d'activités des métiers.



➔ Métiers pour lesquels il existe des diplômes accessibles par la VAE

➔ MÉTIERS DE LA SANTÉ

Diplômes délivrés par le Préfet (DRJSCS)

Aide Soignant (DEAS)
Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
Préparateur en Pharmacie Hospitalière (DPPH)
Ergothérapeute (DEERGO)

➔ MÉTIERS DE L'ACTION SOCIALE

Diplômes délivrés par le Préfet (DRJSCS)

Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
Aide Médico-Psychologie (DEAMP)
Assistant Familial (DEAF)
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
Assistant de Service Social (DEASS)
Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
Médiateur Familial (DEMF)

Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
Ingénierie sociale (DEIS)

Diplômes délivrés par le Recteur (Education Nationale) :

Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF)
Educateur Spécialisé (DEES)
Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
Moniteur Educateur (CAFME)

La VAE en 4 étapes



S'informer et engager la démarche

Pour s'informer et obtenir un dossier, le candidat peut :

- contacter l'Agence de services et de Paiement, ASP, pour les diplômes délivrés par la DRJSCS ;
- se rendre dans un centre Interval.

Dans le livret 1, le candidat présente succinctement les différentes expériences salariées, non-salariées ou bénévoles en rapport étroit avec le champ du diplôme visé, ainsi que leurs durées.

La durée nécessaire pour la recevabilité est de 3 ans Equivalent Taux plein pour l'ensemble des diplômes, soit 4200 heures pour les diplômes du secteur sanitaire, 4800 heures pour les diplômes du secteur social, sauf 3000 heures pour le DEAVS.

Monter son dossier

Si l'avis de recevabilité est positif, un second dossier sera fourni au candidat par l'ASP ou le centre de validation. Il est fortement conseillé au candidat de se faire accompagner pour la rédaction de ce livret qui sert de support à l'entretien avec le jury.

L'accompagnement l'aidera à valoriser son expérience, cibler ses activités les plus pertinentes, rédiger son dossier et préparer son entretien.

Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.

Valider son expérience

Composé de professionnels et de formateurs, le jury apprécie l'expérience du candidat à partir de son Livret 2 et d'un entretien.

Cet entretien est l'occasion pour lui d'approfondir les aspects de son expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans le dossier.

Le jury peut décider :

- d'attribuer complètement le diplôme
ou
- de déterminer les compétences et connaissances manquantes.

Poursuivre le projet

- En cas de validation totale, le diplôme sera délivré par la DRJSCS ou le Rectorat.
- En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour compléter son livret 2 et se représenter devant le jury ou valider les compétences non validées par une formation allégée.

Durée du parcours :

De la recevabilité au premier passage en jury, la durée moyenne du parcours est de 6 mois à 1 an selon votre motivation personnelle et l'organisation des jurys.

Pour vous informer et vous aider
dans la démarche VAE :

www.vae-npdc.fr

- › Espace Candidat(e)s
- › Rubrique "Où se renseigner ?"

Autres sites utiles :

- www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr
- <http://vae.asp-public.fr>
- www.gjp-fcip-ac-lille.fr
- <http://eduscol.education.fr/>
- www.ehesp.fr (EHESP de Rennes pour le CAFDES)
- <http://www.cncp.gouv.fr>

 CONTACT

**DURÉE
DU PARCOURS :
DE 6 MOIS À 1 AN**

